RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.P SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 6 000 euros

Siège social : 14, rue Esther Cuvier

93260 LES LILAS

RCS 799 993 316

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2024

L'an 2024,
Le 21 novembre à 19 heures
Au siège social,

Les associés de la société par actions simplifiée A.P SERVICES, au capital de 6 000 euros, divisé en 6 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents

La société CGE SOLUTIONS, société par actions simplifiée immatriculée au RCS sous le numéro 853 257 400, représentée par Monsieur ATLAN Brian, propriétaire de 3 000 actions de 1 euro chacune,

La société TNS MARKETING, société par actions simplifiée immatriculée au RCS sous le numéro 853 219 160, représentée par Monsieur ATLAN Benjamin, propriétaire de 3 000 actions de 1 euro chacune,

Total des parts des associés présents : 6 000 actions sur les 6 000 actions composant le capital social.

Monsieur ATLAN Brian préside la séance en sa qualité de représentant légal du Président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

AB
AB

- La feuille de présence,
- Une copie de la lettre recommandée adressée aux associés et les récépissés postaux,
- Le rapport du Président.

Le président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés dans les délais réglementaires et que ces derniers ont eu la possibilité de poser toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Nomination du Président, la société CBA GESTION en remplacement de la société CGE SOLUTIONS,
- Nomination du Directeur Général, la société AB SOLUTIONS, en remplacement de la société TNS MARKETING ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport du Président et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des associés sur proposition du Président décide la démission en tant que Président de la société CGE SOLUTIONS et nomme en qualité de Président :

La société CBA GESTION, inscrite depuis le 19/09/2024 au RCS de Créteil sous le numéro 932 944 457, représentée par son Président, associé unique, M. ATLAN Brian né le [redacted] à [redacted]

Les associés présents déclarent accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir les conditions légales et statutaires pour exercer cette fonction.

Le président dirige la société, conformément aux dispositions du code de commerce et aux statuts.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Le président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AB
AB

Deuxième résolution

L'assemblée des associés sur proposition du Président décide de la démission en tant que Directeur Général de la société TNS MARKETING et nomme en tant que Directeur Général :

La société AB SOLUTIONS, inscrite depuis le 21/11/2024 au RCS de Créteil sous le numéro 937 613 446, représentée par son Président, associé unique, M. ATLAN Benjamin né le [redacted] à [redacted]

Les associés présents déclarent accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir les conditions légales et statutaires pour exercer cette fonction.

Le Directeur Général dirige la société, conformément aux dispositions du code de commerce et aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance **Monsieur ATLAN Brian.**

La société CGE SOLUTIONS
Associé – Président démissionnaire

[redacted]

La société TNS MARKETING
Associé – Directeur général démissionnaire

AB
AB

La société CBA GESTION
Associé – Président
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »



Bon pour acceptation des fonctions de Président

La société AB SOLUTIONS
Associé – Directeur Général
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »



BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AB
AB